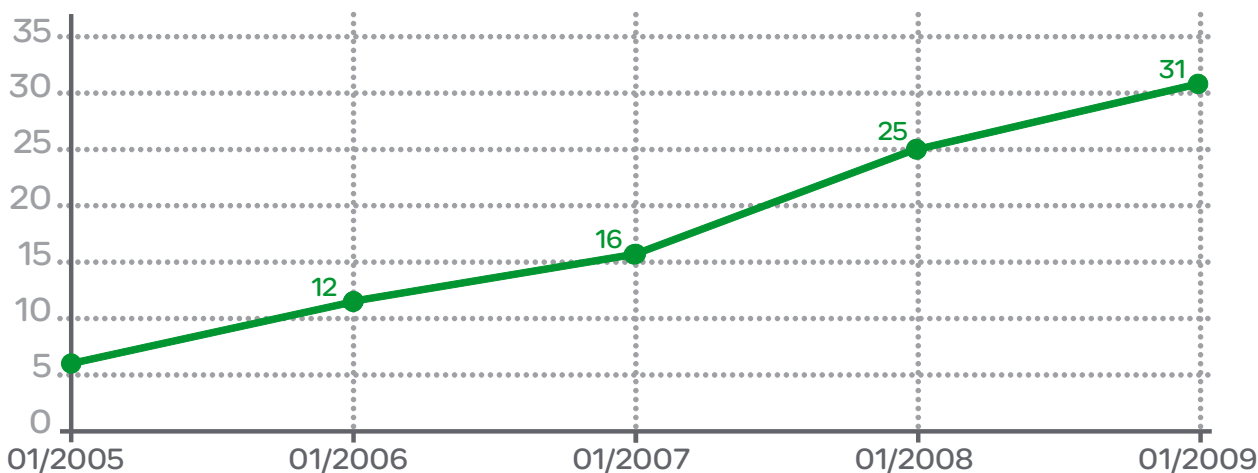


L'engagement croissant de Schneider Electric en faveur du Pacte Mondial

Schneider Electric a officiellement adopté ces principes en 2003 et demande activement à ses fournisseurs de les signer depuis début 2005 et le lancement du Baromètre Planète & Société.

Part des achats du Groupe Schneider Electric réalisés avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial (en %)



Depuis 2000, le Pacte Mondial propose un cadre aux entreprises basé sur des principes universellement acceptés. Ces principes sont :

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.